



creances dans le cadre d'une liquidation collective

Par **frederic morel**, le **18/11/2008** à **07:39**

Que deviennent les creances adossées à une garantie (hypothèque ou gage/nantissement) dans le cadre d'une liquidation judiciaire et à quel niveau suis je rembourser. Par exemple si j'ai prêté à l'abri d'une hypothèque et que ma creance est valorisée 100 euros. Que se passe t il si les actifs de l'entreprise liquidée sont valorisés 80. Suis je totalement remboursé ou les créanciers privilégiés (salaires, créanciers de la période d'observation) se rembourse t il sur mon actif garanti en priorité